



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

COMITÉ DE CONCERTATION  
ET DE COORDINATION  
DE L'APPRENTISSAGE DU BÂTIMENT  
ET DES TRAVAUX PUBLICS

# Taxe d'apprentissage 2015

(salaires de l'année 2014)

## Bulletin de versement

📄 Déclaration et  
Simulation de votre taxe sur  
[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

Référence à rappeler :

N° 999 - CCCA-BTP

### À renseigner obligatoirement

SIRET	NAF	RAISON SOCIALE
Effectif au 31/12/2014 .....		
Nbre d'apprentis au 31/12/2014 .....		
<small>(Joindre le ou les contrats d'apprentissage)</small>		
Nom du contact : .....	Tél. : .....	
Adresse mail : .....	@	

Pour tout renseignement : Nadia Cavan - Tél. : 01 40 64 26 80 - [taxe.apprentissage@ccca-btp.fr](mailto:taxe.apprentissage@ccca-btp.fr)

### Pour les entreprises de moins de 250 salariés

Exprimez toutes les valeurs en €, pas de centimes.

Si vous avez eu au moins un apprenti en 2014 et si A ≤ 104 068 € : pas de déclaration.

Masse salariale 2014 <small>* (Cf. note explicative)</small>	A	€	x 0,68 % * = Taxe brute .....	B	€
			<small>* Pour départements 57, 67, 68 alors B = A x 0,44 %</small>		
			Frais de stages .....	D	€
			<small>Joindre la ou les conventions de stage (Déduction plafonnée à 3 % de B)</small>		
			F = B - D .....		€

### Pour les entreprises de 250 salariés et plus

#### Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)

	Effectifs moyen annuel (1)	Contrats d'Apprent. (2)	Contrats de prof. (3)	VIE (4)	CIFRE (5)	TOTAL (6)=2+3+4+5	Taux d'Alternants (1) / (6)
Nbre Moyen annuel de :							%

\*(Cf. note explicative)

CSA = A x .....	%	C	€
<small>*(Cf. note explicative)</small>			
Bonus (< à 23 % B - D) .....		E	€

Virement (Précisez votre n° de SIRET, joindre l'ordre de virement, voir notre RIB au dos)

Chèque

(Cochez la case de votre choix)

**TOTAL À VERSER F = B + C - D - E**

€

Chèque (*merci de vérifier le montant, l'ordre, la date et la signature*) à établir à l'ordre du CCCA-BTP, date limite de versement le 28 février 2015 et à envoyer au CCCA-BTP

## État des apprentis présents au 31/12/2014

Joindre **IMPÉRATIVEMENT** la copie du ou des contrats d'apprentissage.

☞ **Attention** : les entreprises, ayant une masse salariale inférieure à 6 fois le SMIC annuel (104 068 € pour les salaires versés en 2014) et ayant employé un apprenti pendant tout ou partie de l'année, restent affranchies de taxe d'apprentissage. Elles sont dispensées de déclaration (loi n° 89-1008 non abrogée).

Nom de l'apprenti	CFA d'accueil (nom et adresse)	Durée du contrat d'apprentissage (début / fin)	Coût de l'apprenti (facultatif)

L'entreprise accepte de verser l'éventuel solde du concours financier obligatoire sur le hors quota  
Si non, cochez ici

## Reversement aux établissements bénéficiaire de la taxe d'apprentissage (facultatif)

Catégorie

Quota

Hors quota

= A (H1) 65 % + B (H2) 35 %

(G) Quota  
= 26 % x B + C

 €

(H) Hors Quota  
= 23 % x B - D - E

 €

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Nom de l'établissement	Adresse complète	Somme à affecter en € ou en %	
		Au titre du Quota	Au titre du Hors Quota
CFA Régional Travaux Publics -	Pont-Royal - Route d'Alleins - 13370 MALLEMORT		
CFA TP PACA			

⚠ Sauf mention écrite contraire de votre part (cf. notice), vous mandatez le CCCA-BTP pour informer les CFA des sommes que vous leur attribuez.

RIB CCCA-BTP : 30003 03085 00037291842 48 / IBAN FR76 3000 3030 8500 0372 9184 246 / BIC : SOGEFRPP

Bordereau, règlement et justificatifs (convention de stage, contrat d'apprenti...) à retourner impérativement au plus tard le 28 février 2015 au CCCA-BTP 19 rue du Père Corentin - 75680 PARIS CEDEX 14